

nistère de Boucherville semble aller vouloir se buter dès les premiers jours, ce sera la question des chemins de fer. Les soixante et cinq élus du Seigneur, qui ont l'honneur de représenter la province de Québec, n'ont le don de se laisser passionner que par ces questions matérielles-là. En hommes pratiques et en sujets de la noble Albion, on dirait qu'il n'y a que ce qui *paie* qui puisse les faire sortir de leur apathie canadienne-française. Tout autre sujet semble laisser ces messieurs parfaitement indifférents. Mais, quand il s'agit de chemins de fer, à la bonne heure! cela *paie*, on s'attend à avoir des *jobs*. Cependant, réussissent-ils encore dans cette branche-là? Sont-ils heureux et adroits? on se le demande.

Hélas! non, si on en juge par ce qui se passe de ce temps-ci à Québec. Les dernières nouvelles nous apprennent qu'il y a péril en la demeure et que trop d'intérêts sont en jeu pour qu'il ait entente. On ne s'y entend pas, on ne peut en venir à se concerter en vue d'une action future et unanime. Qu'on en juge plutôt. Il y a déjà près de quinze jours que nos ministres et députés se sont réunis, et il appert que les membres du gouvernement de Québec n'ont pas encore décidé quelle serait leur politique de chemin de fer, le seul *item* de quelque importance qui figurait dans le discours d'ouverture!

En attendant qu'on en puisse venir à une solution quelconque, on se chamaille sur la grave question de savoir si les comptes publics et même les autres rapports des divers départements seront prêts avant l'expiration des quatre semaines qui, selon M. Angers, doivent s'écouler d'ici à la fin de la présente session. Sans doute, lorsque l'Hon. Procureur-Général a annoncé aux députés émus la bonne nouvelle que la session durerait six semaines, un frémissement de plaisir et de contentement a dû parcourir la salle à la pensée de ce bon temps en perspective. Car, enfin, que sera-t-on durant ce temps-là, puisque rien de ce qui devait être fait ne l'a été en temps et lieu.

Écoutez plutôt le député de St. Jean nous peindre la situation à Québec, qu'il appelle très bien un *practical joke*. C'est un tableau tracé de main de maître et pris sur le vif de la réalité.

Pendant la dernière session, il avait été convenu que des arrangements seraient pris pour que la préparation et l'impression des projets de loi fut complétée avant la convocation des Chambres, afin que le Parlement, en se réunissant, pût se mettre immédiatement à l'œuvre et expédier avec diligence les affaires de la session. En vue de ce résultat si désirable, les règles de la Chambre furent amendées de manière à rendre obligatoire la préparation des Bills Privés et leur livraison aux imprimeurs dans les huit jours subséquents à la première insertion de l'avis de leur introduction dans la *Gazette Officielle*. Cette règle a été assez généralement suivie par le public, et tous les bills privés se sont trouvés rendus à destination en temps convenable. Mais pour les imprimer, il fallait des imprimeurs, et c'est ce qui paraît avoir fait défaut; au lieu de profiter de la vacance pour prendre, en temps convenable, les arrangements nécessaires pour cette utile innovation, les ministres ont indolemment attendu jusqu'aux premiers jours de la session pour conclure avec les imprimeurs. Il en résulte des retards inutiles pendant lesquels la Chambre est condamnée à une inactivité complète. C'est pourquoi, après huit jours de session, elle n'a positivement rien fait, et Dieu sait combien de temps encore cette inaction durera. En attendant qu'on puisse en apercevoir le terme, tous les députés qui ont laissé en arrière des occupations utiles pour venir s'acquitter de leurs devoirs législatifs, déplorent la perte de temps qu'on leur fait subir et ils regrettent avec raison que le Gouvernement n'ait pas fait de deux choses l'une: ou se préparer pour la session avant de la convoquer, ou retarder cette convocation jusqu'à ce qu'ils fût en état de commencer sérieusement les travaux sessionnels.

Rien n'est plus propre à déprécier notre Législature dans l'opinion du public que le spectacle de toute la députation se réunissant

ainsi quotidiennement pendant quelques instants pour constater qu'il n'y a rien à faire, et s'ajourner ensuite. Cela ressemble à une mystification, ce que les anglais appellent a *practical joke* joué aux dépens des représentants du peuple par quelques *loustics* installés par surprise sur les banquettes ministérielles.

Cet état de choses est regrettable à bien des points de vue; mais il est particulièrement domageable au gouvernement, que ce *far niente* déprécie dans l'opinion publique en lui dévoilant la complète ineptie des ministres.

Pour peu que cela dure encore quelque temps, le ministère de Boucherville finira par s'éteindre d'inanition.

\*\*\*

Au nombre des anomalies qui pullulent en notre bien-heureuse patrie, il est de notre devoir de noter celle qui consiste pour une portion de notre presse à fulminer à tort et à travers contre tout ce qui sent, de près ou de loin, le moindre libéralisme. Et cependant, où trouver dans le monde un pays qui doit plus aux idées libérales que le nôtre? C'est au nom des principes libéraux que nos ancêtres ont revendiqué et ont obtenu les libertés politiques dont nous jouissons. Sans le libéralisme des Lafontaine, des Papineau, des Baldwin, où en serions-nous? Sous le rapport politique, nous en serions encore à gémir, comme peuple et comme race, sous le despotisme et le caprice des gouverneurs anglais?

Néanmoins, tous les jours, on peut entendre nos journaux à bons principes honnir le libéralisme et tâcher de prouver qu'il ne peut produire que des fruits détestables. Il y a quelque temps, nous soutenions une polémique contre le premier journal de la province pour prouver ce qui ne saurait être contesté que par des gens de mauvaise foi, à savoir que notre système politique tout entier repose sur les principes qui servent de point de départ à la Révolution française. Oui, on aura beau déblatérer à bouche que veux-tu contre le libéralisme européen, il est pourtant incontestable que notre constitution en est gangrenée. Mais il y a plus. Quelle différence y a-t-il entre le libéralisme et le conservatisme canadiens et le libéralisme d'Europe? Voici la seule différence que nous y trouvons, c'est que les libéraux d'outre-mer revendiquent l'application des principes de "89" à leur pays et que pour nous au contraire, il est arrivé que ces mêmes principes sont inscrits dans notre constitution politiques. Ce que les Gambetta et les républicains conservateurs cherchent à avoir en France, louons-en Dieu! il y a quelque trente ans que les Papineau, les Bédard et les Lafontaine nous l'ont obtenu ici. Liberté de la presse, *self-government*, etc., voilà ce que nous avons depuis longtemps, tandis que notre ancienne mère-patrie, combat, elle, sous les auspices des principes de 89 à se les donner.

En quoi sommes-nous donc si blâmables de professer ce que nos ancêtres ont sollicité de toutes leurs forces, quand on voit des gens qui s'intitulent encore conservateurs après nous avoir doté de la confédération, œuvre qui suinte le libéralisme par tous ses pores. Et veut-on une preuve de cette assertion? Un correspondant qui signe "un catholique" dans le *National*, va nous en fournir une démonstration palpable. Il va jusqu'à dire en le prouvant, que ceux qui, en 64, jetèrent les bases du système politique actuel, se soucieraient fort peu de respecter les enseignements du Syllabus qui venait justement d'être décrété par le Pape, mais qu'au contraire, ils surent être fidèles aux principes libéraux qui ont fait du Bas-Canada ce qu'il est.

Voici comment le correspondant catholique en question compare ce qui devrait être suivant nos conservateurs à, ce qui est, c'est-à-dire le *syllabus* et la constitution canadienne, œuvre des gens qui sont tou-